

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

Objet : RD - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) - Demande de subvention

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 230-17

objet **RD - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) - Demande de subvention**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que le territoire à énergie positive des agglomérations de Chambéry et Annecy et du Parc naturel régional du massif des Bauges a présenté un projet, puis a été déclaré lauréat, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour accompagner ses projets.

Cet appui financier, formalisé par cinq conventions avec l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, soutient la mise en œuvre d'actions portées par Chambéry métropole devenue Chambéry métropole - Cœur des Bauges le 1^{er} janvier 2017.

La première convention, signée le 20 août 2015 par le Président de la République et le 1^{er} vice-président de la Communauté d'agglomération, est la convention cadre de la démarche TEPCV.

Les quatre autres conventions du 20 août 2016, du 18 novembre 2015, du 05 mai 2017 et du 11 octobre 2016, signées par le vice-président délégué et le 1^{er} vice-président, portent les actions listées ci-dessous. Les conventions prévoient, pour la première tranche, que les actions aient connu un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017, et pour la deuxième tranche, un démarrage effectif avant le 31 décembre 2018.

1^e tranche			
Actions	Coût prévisionnel	Fonds FTE	Communauté d'agglomération
Microhydraulique sur adduction d'eau potable à Jarsy	350 000 €	280 000 €	70 000 €
Réalisation d'aménagements cyclables (passerelle G. Boisvert)	230 000 €	184 000 €	46 000 €
Modernisation de l'éclairage public	43 750 €	35 000 €	8 750 €
Acquisition d'une déchiqueteuse pour valorisation des produits d'élagage en bois-énergie	120 000 €	96 000 €	24 000 €
Pompe à haut rendement énergétique pour l'eau potable	46 000 €	23 000 €	23 000 €
Étude de raccordement de l'éco-hameau des Granges à la boucle d'eau du lac	14 800 €	11 840 €	2 960 €

Une deuxième tranche d'actions signée dans le cadre d'un avenant le 11 octobre 2016 précise les nouvelles actions portées par la Communauté d'agglomération :

2^e tranche			
Actions	Coût prévisionnel	Fonds FTE	Communauté d'agglomération
Réalisation d'aménagements cyclables de liaisons urbaines	49 500 €	39 600 €	9 900 €
Etudes et installations photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments de la collectivité	186 000 €	148 000 €	38 000 €
Acquisition d'un broyeur agricole pour la reconquête de la biodiversité	150 000 €	120 000 €	30 000 €
Soutien à la rénovation énergétique des logements	350 000 €	280 000 €	70 000 €
Evaluation du potentiel solaire des toitures de l'agglomération	80 000 €	64 000 €	16 000 €
Expérimentation du vélo à hydrogène	56 000 €	44 000 €	12 000 €
Schéma territorial des énergies renouvelables, observation et évaluation	60 000 €	48 000 €	12 000 €
Participation des habitants : expérimentation des principes de la démocratie énergétique	20 000 €	16 000 €	4 000 €

Ce même avenant permet d'attribuer un soutien financier pour la mise en œuvre des actions concrètes menées par les communes et acteurs institutionnels du territoire à énergie positive (TEPOS) :

Actions	Coût prévisionnel	Fonds FTE	Part bénéficiaire
La Motte-Servolex : éclairage public Led	46 000 €	36 800 €	9 200 €
La Motte-Servolex : isolation de la salle Saint-Jean et photovoltaïque	145 000 €	116 000 €	29 000 €
Jacob-Bellecombette: rénovation de l'école	170 000 €	136 000 €	34 000 €
Parc naturel régional du massif des Bauges : station de recharge solaire pour véhicules électriques	240 000 €	192 000 €	48 000 €
Parc naturel du massif des Bauges : évaluation du potentiel solaire des toitures	30 000 €	24 000 €	6 000 €
Syndicat départemental d'énergie de la Savoie : schéma directeur de l'éclairage et soutien à la rénovation de l'éclairage public	120 000 €	96 000 €	24 000 €
Le Châtelard : rénovation de l'éclairage public	140 000 €	42 000 €	98 000 €
Saint-Ours : rénovation de l'école	120 000 €	96 000 €	24 000 €

Le dispositif de financement de ces actions dans le cadre de la convention d'appui financier se résume ainsi :

	Montant total	Fonds FTE	Autofinancement
Tranche 1 : convention initiale dans sa version modifiée du 05 mai 2017	804 550 €	629 840 €	174 710 €
Tranche 2 : avenants du 11 octobre 2016 et du 05 mai 2017	951 000 €	759 600 €	191 900 €
Cosignataires de l'avenant du 11 octobre 2016 (collectivités bénéficiaires)	1 011 000 €	738 800 €	272 200 €
Total	2 766 550 €	2 128 240 €	638 810 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 043-13 C du Conseil communautaire du 30 mai 2013 approuvant la candidature de Chambéry métropole à l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS proposé par la Région et l'Ademe, et sollicitant à ce titre toute subvention en lien avec ce projet de l'Ademe, de la Région ou de tout autre financeur,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale transition énergétique par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 1^{er} mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention cadre et la convention particulière d'appui financier issu du FFTE signées par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 20 août 2015,

Vu l'avenant n° 1 du 18 novembre 2015 précisant les nouvelles actions portées par Chambéry métropole et finançables par le FFTE,

Vu l'avenant n° 2 du 11 octobre 2016 précisant les nouvelles actions portées par Chambéry métropole et les collectivités en tant que bénéficiaires, et finançables par le FFTE, dans sa version modifiée par l'avenant du 5 mai 2017,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme l'engagement de la Communauté d'agglomération dans le projet « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » lancé par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2015,

Article 2 : sollicite l'appui financier du Fonds de financement de la transition énergétique pour toutes les actions listées dans les conventions et rappelées ci-dessus,

Article 3 : autorise le président et son représentant à signer les conventions avec l'Etat ainsi que tous les documents afférents à ce projet de Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 230-17

Objet de l'acte : RD - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) -
Demande de subvention

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20459H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20459H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017